

Le lieutenant-gouverneur de la province relève-t-il donc maintenant du castorisme ?

Comment, voici le représentant de sa Majesté, le personnage le plus considérable de la province, accomplissant un acte officiel suivant les règles de sa charge et les dictées de sa conscience, et lorsqu'il a rempli son devoir, il s'abaisse jusqu'à donner les raisons de sa conduite à une clique sans mandat qui cherche à jouer du tantam religieux.

Nous voyons là un acte de faiblesse dangereux parce qu'il est la continuation fatale du terrible esprit d'asservissement dans lequel sont élevés chez nous grands et petits.

La raison de cette capitulation de la part du représentant de Sa Majesté, tout le monde la sent, tout le monde la devine, c'est qu'il s'agissait d'un point de vue religieux.

Toute autre attaque contre le banquet du vingt-quatre eût été méprisée ou réprimée, on n'y eût même pas répondu ou on l'eût vite fait taire par la force, mais nous sommes, d'instinct et d'éducation lâches devant la soutane. Ce n'est pas notre faute, nous avons été élevés comme cela ; la vue d'un goupillon nous fait mouiller nos chausses.

Derrière Tardivel, M. Chapleau a cru apercevoir un grand vicair quelconque et, bien qu'il fût parfaitement en règle avec sa Souveraine la Reine et sa Souveraine l'Eglise, il a donné des explications qui ressemblent à des excuses.

Aussitôt l'armée du Salut catholique a entonné le cantique No 17 : " Alleluia, Dieu soit loué. Nous avons sauvé la foi ; nous avons déchargé la conscience publique dont Saint Castor nous a confié la garde bien aimée et rémunérative."

Tardivel doit bien rire dans sa barbe à avoir ainsi fait flancher le lieutenant-gouverneur.

DUROC.

LES ECOLES DU MANITOBA

Le gouvernement Greenway vient de donner sa réponse au *remedial order* que lui avait signifié le gouvernement fédéral.

Cette réponse est un refus catégorique de la part des autorités manitobaines.

Tous ceux qui ont lu nos articles sur la question savent parfaitement que cette décision ne nous surprend et ne nous déplaît pas.

MM. Greenway et Sifton appuient leur conduite sur des raisons d'une autorité indiscutable

Les écoles séparées, disent-ils, ont existé dix-neuf ans au Manitoba et les résultats obtenus n'ont pas été à la hauteur des sacrifices. L'ignorance n'a fait que se propager et le système est condamné.

Manitoba a pris une virile résolution et a adopté un système d'écoles publiques dont les résultats après cinq années d'expérience sont excessivement satisfaisants.

Va-t-on, de gaieté de cœur, pour répondre à des prétentions religieuses qui ne s'appuient pas sur des perspectives sociales, bouleverser le nouveau système utile et progressif pour ressusciter l'ancien régime bâtard et improductif ?

Là est la question. Le système d'éducation moderne est un *bloc*, il repose sur le contrôle de l'état et l'uniformité complète de la méthode et de l'idée.

Toute infiltration sectionnelle est l'épingle qui brise le plus résistant glaçon, la cognée qui abat le chêne, le microbe auquel succombe le géant.

Aussi peut-on comprendre l'obstination bien légitime de M. Greenway dans son opposition à une modification quelconque.

M. Greenway dit : nous avons supprimé les écoles séparées catholiques parce qu'elles n'instruisaient pas et empêchaient d'instruire.

Le *remedial order* disait : vous devez rétablir les écoles catholiques parce que ceux qui les dirigent et en profitent ont légalement le droit de ne pas instruire et d'empêcher d'instruire.

Ce n'est plus la force qui prime le droit, c'est le droit qui veut étouffer la raison.

Nous pensons que l'examen seul de la réponse convaincra les partisans des écoles catholiques.

Nous ne vous demandons qu'une chose, dit M. Greenway : informez-vous de la façon dont